

ARRÊTÉ D'APPROBATION

de dénomination de rues à Carouge.

Du 7 Février 1902

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Sur la proposition des Départements des Travaux publics et de l'Intérieur ;

ARRÊTE :

D'approuver la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Carouge, en date du 21 Janvier 1902, par laquelle ce Conseil décide :

- 1° De donner le nom de *Alexandre Gavard* à la rue actuellement dénommée rue de Lancy.
- 2° De donner le nom de *Rue de Lancy* à la partie de la route cantonale tendant de Carouge à Lancy, comprise entre la rue Jacques Dalphin (Place d'Armes) et la limite de la Commune et dénommée précédemment sur ce parcours de « route du Grand Bureau et route de Lancy ».

Certifié conforme :

Le Chancelier, J. LECLERC.